



Lundi 4 novembre 2019

à 18 h

Compte-rendu du Conseil
Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	X		
AUROY Olivier		X	
BOURDOLLE Philippe	X		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole	X		
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe	X		
LALEU Marie-Laure	X		
MAURIN Marie-Hélène	X		
MERILLOU Stéphane	18h33		
NOUHAUD Jean -Louis	X		
PELMOINE Agnès	X		
PERRIER Sylvie	X		
SAUVAGNAC Bernard	X		
SAZERAT Sandrine		X	GOUMILLOU Agnès
SCHOENDORFF Frédéric		X	LALEU Marie-Laure
VIANELLO Pascal		X	SAUVAGNAC Bernard
VINCENT François	18h33		
ZBORALA Bernard		X	NOUHAUD Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil M. Christian DOUDARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Ordre du jour du Conseil Municipal

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

COMMANDE PUBLIQUE

1. Avenants au marché de travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie

FONCTION PUBLIQUE

2. Modification de la grille des emplois

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Convention de servitude pour raccordement électrique d'une maison individuelle chemin de Leycuras parcelle AP 372

4. Accord de principe sur la vente à Mme Cellier-Charles d'une parcelle

5. Prêt gracieux de la salle polyvalente ou de l'espace culturel du Crouzy aux candidats à l'élection municipale 2020

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

6. Ouverture des commerces les dimanches de l'année 2020

FINANCES LOCALES

7. Adoption du rapport du 19 septembre 2019 relatif à l'évaluation des transferts de charges

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

COMMANDE PUBLIQUE

1. AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 25 juin 2019, il avait été autorisé à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie. Le montant du marché signé était de 974 697,39 € H.T. soit 1 169 636,87 € T.T.C.

Le chantier de rénovation a révélé des travaux non prévus au marché initial aux lots n°3 « gros œuvre » et n°4 « charpente bois – couverture tuiles », suite à la découverte d'une cave et le mauvais état des murs existants. Ces prestations complémentaires doivent faire l'objet d'avenants, ainsi que des adaptations mineures pour les lots n°6, 7, 11 et 14. Sont concernés :

N° LOT	Entreprise	Nature/prestation ayant entraîné la + ou - value	Montant € HT	Montant € TTC
3	N.S. KOMAR	Prestations complémentaires de fondation et plancher liées à la découverte de cave sous l'emprise de la future agence postale	6 434,15	7 720,98
3	N.S. KOMAR	Reprise de la tête de mur en pierre du R+1 entre le bureau RH et le bureau compta	1 240,00	1 488,00
3	N.S. KOMAR	Percements d'ouverture du RDC de l'Agence postale: conservée en l'état	-1 004,99	-1 205,99
3	N.S. KOMAR	Ensemble de moins values et de plus values liées à la reconstruction de murs R+1	600,27	720,32
3	N.S. KOMAR	Consolidation des murs en pierres: réalisation d'un gobetis en ciment	2 407,50	2 889,00
4	N.S. KOMAR	Fourniture et pose d'une ferme traditionnelle avec entrain droit, Fourniture et pose d'une ferme traditionnelle tronquée, pannes et chevrons suite à la réhausse des arases de murs	5 688,96	6 826,75
6	SAS SMAC	Fourniture et pose d'un lanterneau de désenfumage d'escalier 100*100	2 244,50	2 693,40
7	MIROITERIE RAYNAUD	Ajout de 9 stores électriques	1 986,36	2 383,63
11	SARL SOLS BOUTIC	Suppression de la chape (doublon au CCTP)	-2 166,64	-2 599,97
14	AEL SCOP SA	Ajout de 3 lignes d'alimentation de store électrique (9 stores)	1 336,20	1 603,44
TOTAL DES AVENANTS			18 766,31	22 519,56

Le coût total des marchés est donc majoré de 18 766,31 € H.T. soit 22 519,56 € T.T.C.

Le montant global du marché de travaux est porté à 993 463,70 € H.T. soit 1 192 156,43 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le Maire à signer les avenants tels qu'ils sont détaillés ci-dessus sur les montants globaux des lots n°3, 4, 6, 7, 11 et 14.

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Complément d'information vieille auberge :

-Nous avons reçu l'arrêté pour la DETR, nous recevrons 283 499.25 €.

-Le SEHV est en train de travailler sur l'éclairage de la rue Antoine Blondin-devis à venir (budget 2020).

-Le chantier de la vieille auberge nécessite le dévoiement de la fibre Devopsys (Axione) et le dévoiement de la conduite de gaz qui alimente la mairie. Cela aura un coût pour la commune.

FONCTION PUBLIQUE

2. MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS

En préambule, M. Nouhaud informe le Conseil Municipal que Mme Sylvaine Bosc et M. Benjamin Rault vont quitter la collectivité au 31 décembre prochain.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

1°) Avancement de grade : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal : afin qu'un agent puisse bénéficier d'un avancement de grade, il y a lieu de modifier la grille des emplois comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Suppression du poste n°33 d'adjoint technique
- Création du poste n°33 d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

2°) Création de postes permanents : afin de pallier à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis notamment au restaurant scolaire et pour assurer le bon fonctionnement du service entretien, il convient de créer 2 postes permanents d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Création du poste n°46 d'adjoint technique à temps non complet (soit 28h/35h) à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Création du poste n°47, d'adjoint technique à temps non complet (soit 28h/35h) à compter du 1^{er} janvier 2020.

3°) Création d'un poste non permanent : afin d'assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque, il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet ou à temps non complet, en fonction des besoins de service :

- Création du poste n°48NT : « Adjoint du patrimoine – accroissement temporaire d'activité » à temps complet ou à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de valider la modification de la grille des emplois ;**
- **de supprimer un poste d'adjoint technique à temps plein et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein au 1^{er} janvier 2020 ;**
- **de créer 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (28h/35h) au 1^{er} janvier 2020 ;**
- **de créer un poste d'adjoint du patrimoine contractuel au 1^{er} janvier 2020 ;**
- **d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget ;**
- **de donner au Maire, toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées ;**
- **d'approuver la grille des emplois au 1^{er} janvier 2020.**

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. CONVENTION DE SERVITUDE POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE CHEMIN DE LEYCURAS PARCELLE AP 372

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. Julien PECHERA propriétaire de la parcelle AP 370 située Chemin de Leycuras a obtenu un permis de construire d'une maison individuelle le 29 mars 2018. Le raccordement au réseau d'électricité de cette construction sera réalisé par le passage d'une canalisation sur la parcelle AP 372, parcelle appartenant à la Commune et non transférée à ce jour dans le domaine public de la Commune. L'établissement d'une convention de servitude est donc nécessaire afin d'autoriser le raccordement de la parcelle AP 370 au réseau public d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention avec ENEDIS.

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

M PECHERA Julien
Chemin de Leycuras
87220 BOISSEUIL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visuelisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts localier suivant :
SDIF de la Haute-Vienne
Centre des Finances Publiques 30, Rue
Cruvelhier 87060
87060 LIMOGES Cedex 2
tél. 06 56 45 59 00 - fax
sdif.haute-vienne@dgfp.finances.gouv.fr

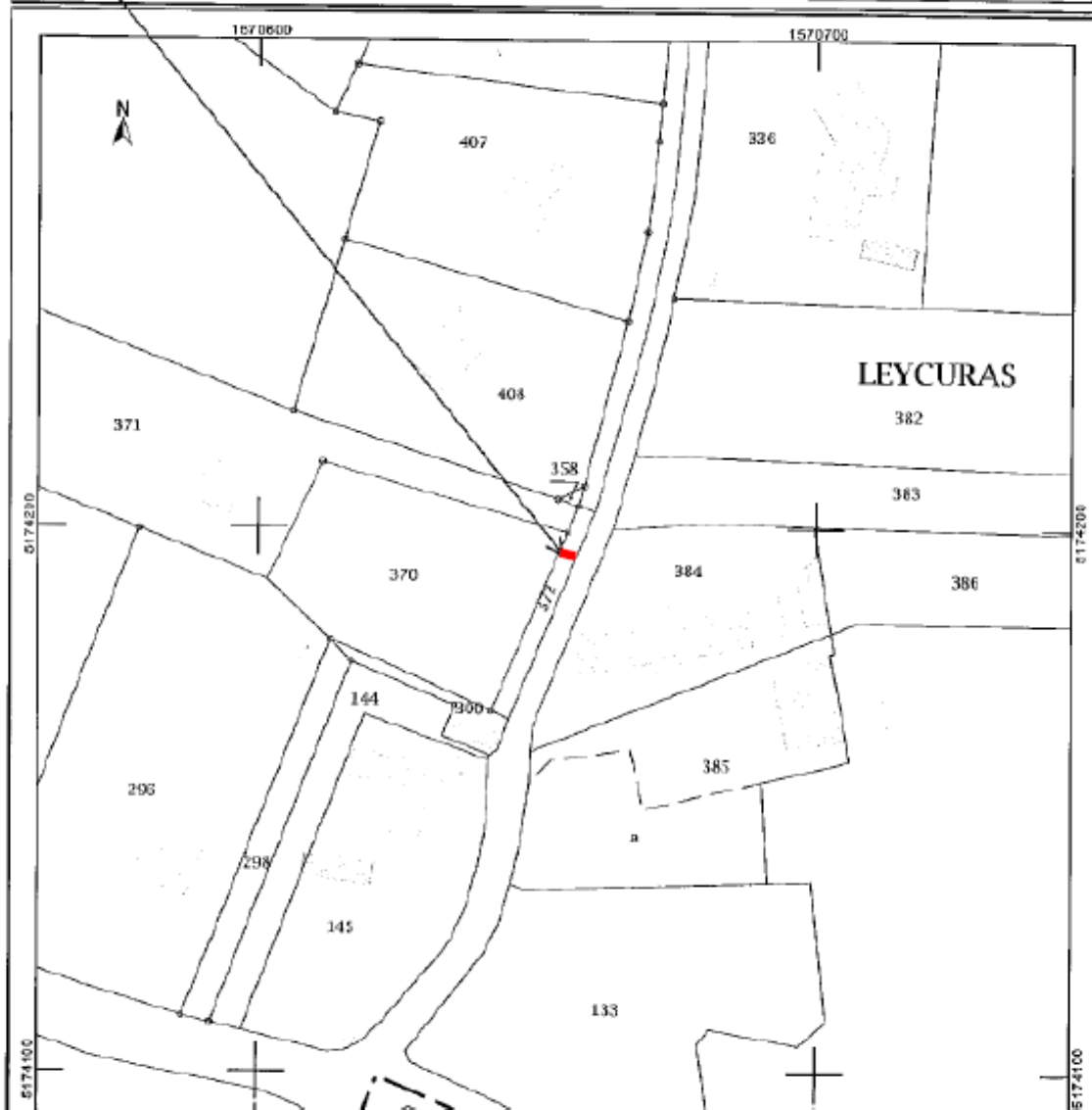
Commune :
BOISSEUIL

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Cet extrait de plan vous est délivré par :

**Terrassement en domaine privé (Parcelle AP 372 - Commune de Boisseuil)
de 3 mètres pour l'alimentation en électricité de la Parcelle AP 370 de M PECHERA Julien**



(suite à la fermeture de La Poste et à l'ouverture de l'Agence Postale Communale place de Soneja).

La majorité des élus décident de reporter le vote en raison d'un manque de concertation concernant la destination finale du bâtiment occupée par La Poste et de se donner le temps de la réflexion sur les différentes destinations que pourrait avoir le bâtiment

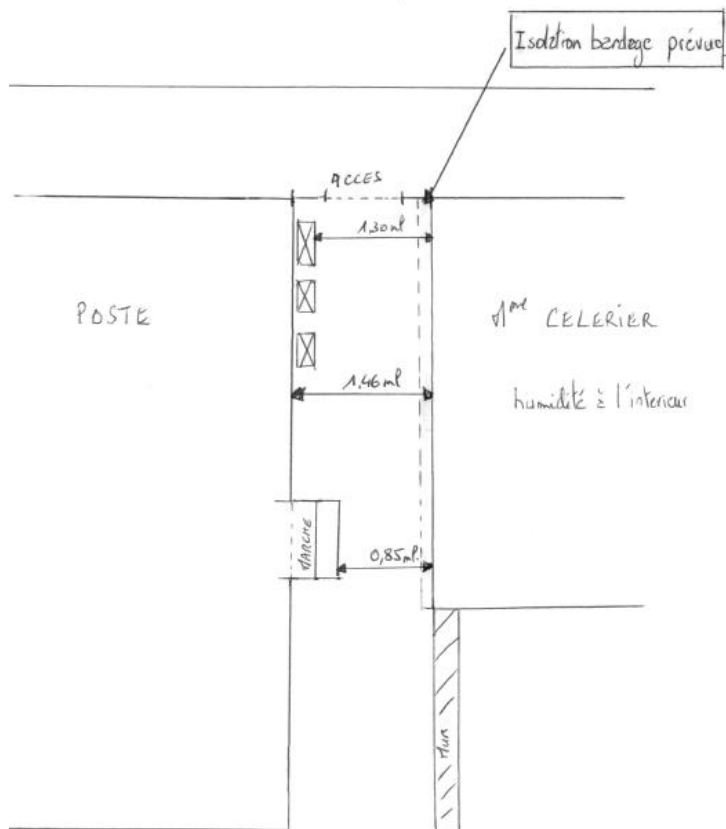


Note explicative : Mme CELLERIER-CHARLES, propriétaire de la parcelle AN67 souhaite isoler par l'extérieur sa maison. Pour cela elle dépassera de 17 cm sur la parcelle AN 65, propriété de la Commune.

Par courrier du 22 octobre 2019 elle demande l'accord de la Commune pour pouvoir réaliser cette opération et se dit prête à s'adapter aux conditions que lui fixera cette dernière.

La parcelle AN 65 relevant du domaine privé de la Commune, il est possible de lui vendre l'emprise correspondant à l'empiètement de l'épaisseur de l'isolation (après réalisation d'un bornage).

L'établissement d'une convention d'occupation ou d'une servitude paraît peu adapté au cas présent, l'isolation devrait être déposée si la Commune décidait de rompre un jour la convention, par exemple au moment d'un changement de propriétaire d'un des deux biens.



Arrivée de M. Stéphane Mérillou suivi de M. François Vincent à 18h33.

4. PRÊT GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE OU DE L'ESPACE CULTUREL DU CROUZY AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE 2020

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de prêt de l'espace culturel du Crouzy par un candidat aux élections municipales.

Monsieur le Maire propose que les candidats puissent bénéficier de la salle polyvalente ou de l'espace culturel à titre gracieux.

Le prêt s'entend pour une salle préparée mais sans prestation technique.

Il appartiendra aux candidats de s'attacher les services de personnes habilités à fournir les prestations nécessaires.

VOTE 21	POUR 5	CONTRE 15	ABSTENTION 1
----------------	---------------	------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de rejeter la proposition de prêt gracieux de la salle polyvalente ou de l'espace culturel du Crouzy pour les candidats à l'élection municipale 2020.

Les candidats aux élections municipales devront s'ils le souhaitent réserver une salle au tarif commune.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

6. OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE L'ANNEE 2020

Dans les commerces de détail non alimentaires, il peut être dérogé au principe du repos dominical accordé aux salariés et inscrit dans le code du travail de façon limitée. La loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié la procédure applicable à ce sujet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Suite à la réunion de concertation organisée par Limoges Métropole le mardi 8 octobre, les élus des collectivités ont demandé aux professionnels de définir collectivement les dates souhaitées, à savoir les dimanches :

12 janvier, 28 juin, 6, 13 et 20 décembre 2020 ont été retenus pour être accordés après avis du Conseil Municipal, des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

Les professionnels ont souhaité dans la mesure du possible pouvoir bénéficier de plusieurs dates supplémentaires. Une date supplémentaire a été retenue à savoir le dimanche 29 novembre 2020.

Cette date pourrait être accordée par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de donner son accord sur le principe de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail non alimentaires les dimanches 12 janvier, 28 juin et les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2020.

VOTE 21	POUR 9	CONTRE 5	ABSTENTION 7
----------------	---------------	-----------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de solliciter le Conseil Communautaire de Limoges Métropole pour accorder un jour complémentaire le dimanche 29 novembre 2020.

VOTE 21	POUR 9	CONTRE 5	ABSTENTION 7
----------------	---------------	-----------------	---------------------

FINANCES LOCALES

7. ADOPTION DU RAPPORT DU 19 SEPTEMBRE 2019 RELATIF A L'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que chaque communauté urbaine, doit être dotée d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT). Cette commission doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

La CLECT s'est réunie le 19 septembre 2019 et a adopté les conclusions consignées dans le rapport ci-joint. Ces conclusions seront définitivement adoptées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de Limoges Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter ces conclusions selon le rapport présenté.

VOTE 21	POUR 10	CONTRE 1	ABSTENTION 10
----------------	----------------	-----------------	----------------------

INFORMATIONS

-Réunion annuelle de programmation Limoges Métropole :

Budget 2020 : Investissement 144 000 € / fonctionnement 43 000€

La rue Antoine Blondin a été placée en priorité sur l'année 2020. Le bureau d'études de Limoges Métropole a fait le point avec Ox Architectures. Les travaux devraient être réalisés en février 2020.

Fin 2019 : Pour le petites actions Enguerrand Fargeot a procédé au chiffrage d'une reprise de l'enrobé passage du Vieux Boisseuil sur les reliquats 2019.

Passage du Vieux Boisseuil : 8 000€ TTC en Point à Temps.

Reprise des peintures carrefour des 4 vents 6 500€ TTC (enrobé programmé par le conseil départemental en novembre).

Mme Karine Berthier précise qu'il y a 6 mois, un courrier a été envoyé au Conseil Départemental stipulant que les travaux du rond-point ne seraient pas réalisés dans

les 3 ans à venir. C'est pourquoi le Conseil Départemental a financé le revêtement du carrefour et que 6500 € du budget voirie vont être utilisés pour refaire le marquage

-**Le SEHV** va procéder à la mise en place de 3 lanternes à Bos Vieux, elles seront installées sur les poteaux ciment. Le coût de l'opération sera de 1355.70 € pour la commune. Cette somme sera à inscrire au budget 2020 (RAR), mais les travaux vont être réalisés simultanément à la mise en place du candélabre à la Plaine.

-Nous allons bientôt ouvrir l'**Agence Postale Communale**, la Boite aux Lettres peut rester sur la contre-allée de la Route Départementale, à son emplacement actuel, ou être approchée de l'agence sachant qu'il y a la possibilité d'avoir une deuxième boite aux lettres près de la nouvelle agence.

Après concertation entre élus, **il est décidé de laisser la boîte aux lettres devant l'ancienne Poste et d'en ajouter une deuxième devant l'Agence Postale Communale** sachant que l'installation de la 2^{ème} boîte aux lettres est prise en charge par La Poste.

-En raison de la multiplication des demandes le bureau municipal a décidé de ne plus permettre aux associations de réaliser leurs **photocopies** à la mairie (sauf le CAC et le jumelage qui sont des associations municipales).

-M. Nouhaud souhaite faire un point sur les taxes locales communales (taxe d'habitation et taxe foncière). Deux graphiques sont distribués aux élus avec le taux des taxes pour toutes les communes de Limoges Métropole en ordre croissant.

-**Panneaux électoraux** : Pour les élections, comme nous avons 3 bureaux de vote nous devrions avoir 3 zones d'affichage.

Propositions du Maire : Boisseuil Bourg/ La Planche/ VC 11 sur le délaissé de voirie entre le Vieux Boisseuil et les Pierres Doulines ; le bureau municipal a validé cette proposition.

Ceci afin de nous mettre en conformité avec la législation.

VC 11 :



La Planche :



-Lotissement M. Maurelet : les riverains sont défavorables au projet d'aménagement. M. Nouhaud a rencontré un riverain
Il lui a expliqué la réglementation. Le lotisseur a rencontré deux riverains.
La rencontre s'est bien déroulée mais M. Chanteraud leur a confirmé que les logements en locatif social seraient effectivement situés derrière leurs constructions respectives.
Le lotisseur leur a expliqué qu'il avait prévu initialement de faire des maisons avec un étage mais qu'il reverrait son projet avec des maisons plain-pied afin qu'il n'y ait pas d'impact sur la vue actuelle.
M. Chanteraud doit revenir vers eux avec des plans plus aboutis dans les semaines qui viennent.
Il y a donc un dialogue entre le porteur de projet et les riverains directs, ce qui est une bonne chose.

12/11/2019

-Nous avons reçu les remerciements de **Mme Granger**, grâce aux délibérations des communes la Trésorerie de Pierre-Buffière ne fermera pas en 2020, Mme Granger part à la retraite en Mars.

Problème tennis : Pour régler les problèmes liés à la location des courts de tennis, le bureau municipal propose de laisser la halle aux licenciés et de prêter gracieusement le terrain extérieur (déjà ouvert aux vacances scolaires) sur réservation. En effet, nous n'avons pas de régie pour gérer les locations et l'association ne souhaite pas prendre en charge la gestion.

La commission sport et le bureau du tennis doivent se réunir pour élaborer un règlement d'utilisation qui sera validé lors d'un Conseil Municipal.

-Matisse Rouffanche a obtenu une médaille de bronze au championnat de France d'équitation. Nous avons été informés par la FFE.

Les élus proposent une récompense à lui remettre lors des vœux 2020.

-Lettre de l'Abbé André VENITUS aux associations locales. Il veut faire payer la location de l'église pour les concerts. 200 € pour les associations de la commune et 300 € hors commune.

Pour rappel, c'est la commune qui assure les frais de maintenance et d'entretien de l'église (réparations, électricité, maintenance du système de cloche).

M. Nouhaud a écrit au diocèse pour lui signaler son désaccord.

-La Mutualité cherche un nom pour l'EHPAD, elle souhaite avoir, si possible, une proposition de la commune. Tous les noms recensés seront présentés aux agents de la Mutualité qui choisiront par vote le nom de l'établissement.

-Réception de chantier : effacement de réseau route du stade : mardi 26 novembre à 10h30 salle du Conseil Municipal en présence du SEHV.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Michèle Debayle demande si les blocs déposés par une riveraine sur le trottoir chemin des genêts ne pourraient pas être enlevés par la commune car cela est dangereux. Mme Karine Berthier lui répond qu'un courrier lui a déjà été adressé mais qu'un autre lui sera envoyé très prochainement.

Mme Agnès Pelmoine rappelle à l'ensemble des élus que la date limite pour les articles à paraître dans le bulletin municipal de décembre est le 12 novembre.

M. Bernard Sauvagnac demande si les services de l'Agence Postale Communale seront identiques aux services proposés actuellement par La Poste.

Mme Karine Berthier lui répond que les services les plus fréquents seront présents et qu'il sera possible de retirer jusqu'à 300€. Les horaires de l'Agence Postale Communale seront 8h30-10h30 et 15h-18h.

M. Bernard Sauvagnac questionne sur la nouvelle réglementation dans les cantines scolaires relative à l'introduction d'un repas végétarien par semaine.

Mme Karine Berthier lui répond que le responsable du restaurant scolaire y est sensibilisé et que des repas végétariens sont servis régulièrement depuis la rentrée de septembre (la loi nous y oblige). Il faut également noter que les aliments labellisés bio sont également servis toutes les semaines.

M. Bernard SAUVAGNAC indique qu'au cimetière il y a beaucoup de mauvaises herbes et qu'il y a des gravillons sur les caveaux.

Mme Karine Berthier lui répond qu'en effet depuis l'interdiction d'utiliser certains pesticides, il est plus difficile d'entretenir ces espaces et que trois solutions sont envisageables mais toutes sont coûteuses, soit on pose un enrobé soit on fait le choix de végétaliser l'ensemble, soit on affecte un agent au désherbage manuel.

Mme Marie-Hélène Maurin opterait pour la végétalisation entière du cimetière comme le font certaines autres communes.

Mme Karine Berthier indique que le responsable des services techniques est allé à des formations.

M. Bernard Sauvagnac expose qu'un riverain du Vieux Boisseuil a un mur entièrement couvert de boue lorsqu'il y a de fortes pluies, il semblerait que ce soit un problème d'évacuations des eaux pluviales. Mme Karine Berthier lui indique qu'un agent ira sur place et s'il s'avère qu'il y a un souci d'eaux pluviales, Limoges Métropole sera contacté.

Levée de séance à 20h10

Le Maire,
M. Nouhaud